

les études qu'il a entreprises pour déterminer le volume maximum d'eau qui peut, sans imprudence, être fourni par le canal Welland pour l'usage de la Commission, à son usine de la chute de DeCew, au moment où l'usage de ce volume maximum pourra se trouver possible et autorisé.

La Commission bénéficie déjà d'un approvisionnement, en cas d'urgence, d'énergie provenant de l'usine du ministère des Transports, au canal Welland. L'obligeance du ministère à mettre cet approvisionnement d'urgence à notre disposition, nous a rendu grand service.

*Point d'exportation d'énergie.*—Je comprends bien votre désir de vous assurer que Washington ne s'opposerait pas à l'exportation d'énergie par Cornwall au lieu de Niagara; mais je signalerai que la Commission hydroélectrique ne s'occupe que d'une restriction géographique sur l'exportation, qui a été imposée par les règlements du ministère, et qui n'est ni exprimée ni impliquée dans la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, 1907.

Actuellement, les Etats-Unis n'imposent aucune restriction à l'importation d'électricité, et il ne me paraît pas opportun d'inclure la proposition d'un changement du point d'exportation de l'énergie électrique dans les négociations générales relatives au traité projeté, car cela ne modifie en rien la quantité totale à exporter. L'inclusion formelle de cette question pourrait entraîner des conséquences fâcheuses. Un sondage non officiel de l'attitude des Etats-Unis sur cette question ne servirait-il pas aussi bien votre dessein?

La question de l'exportation implique un problème plus vaste. Il s'agit de savoir si les Etats-Unis autoriseraient le Canada, en vertu ou en conséquence d'un nouveau traité permettant d'entamer l'entreprise du Saint-Laurent, à exporter aux Etats-Unis, temporairement ou pour de courtes périodes, des quantités supplémentaires d'énergie récupérable, produite en Ontario à même l'entreprise du Saint-Laurent. Cette question pourrait modifier sérieusement les charges financières de l'entreprise, et pourrait être très normalement insérée dans la discussion générale de ces charges.

*Canalisation internationale.*—Je ne suis pas sûr de comprendre la pleine signification de votre déclaration que "Ontario tient la clef de cette entreprise, et ses besoins en énergie doivent, dans une large mesure, déterminer la direction des futures négociations". Au cours de notre conférence, je vous ai demandé d'examiner une question de point de vue et de responsabilité, qui est d'une importance considérable à mes yeux. Il me semble qu'un projet pouvant revêtir une grande importance pour la vie industrielle de l'Ontario, ou de quelque autre province, ne concerne pas seulement cette province, mais revêt beaucoup d'intérêt et d'importance pour le Canada. Si cela est vrai, il s'ensuit qu'il est dans le rôle, et même du devoir, de votre Gouvernement de favoriser de toutes